



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION

A Clermont-Ferrand, le **30 avril 2012**

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

Affaire suivie par Jean-Paul MONTEIL

Tel : 04 73 98 62 14

jean-paul.monteil@puy-de-dome.gouv.fr

Le PRÉFET de la RÉGION AUVERGNE
PRÉFET du PUY-DE-DÔME

à

Mesdames et Messieurs les MAIRES
des COMMUNES du DÉPARTEMENT du PUY-DE-DÔME

- en communication à MM. les SOUS-PRÉFETS -

OBJET : Élections législatives des 10 et 17 juin 2012. Décret portant convocation des électeurs.

P.J. : Une

Vous trouverez, ci-joint, le texte du décret n° 2012-558 du 25 avril 2012 – publié au Journal officiel de la République française du 26 avril 2012, (n° 0099) – portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale.

Je vous prie de faire afficher sans délai ce document, de préférence au format A3 (297 x 420 mm), le cas échéant après l'avoir dupliqué, **sur les emplacements que vous réservez à l'affichage administratif**. Le décret devra rester en place jusqu'au 18 juin prochain.

Je vous adresserai un nouvel exemplaire de ce document, pour que vous le mettiez à la disposition du Président de chaque bureau de vote, lors des deux tours du scrutin.

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général suppléant,
Sous-Préfet de Riom


Gilles GIULIANI